

RÉSOLUTION
2021-066

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NOUMÉRO 2021-062 –
ÉCHANGE DU TRACTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution no. 2021-062 concernant l'échange de tracteur du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution afin de remplacer le modèle du tracteur à retourner au concessionnaire pour un modèle 6110M et de préciser que les taxes doivent être ajoutées au montant mensuel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la résolution numéro 2021-062 afin d'ajouter dans le dernier Considérant après le montant 1 260,82 \$ les mots « plus taxes ».

DE REMPLACER le premier dispositif par ce qui suit :

D'AUTORISER l'échange du tracteur John Deere 2017 modèle 6110M contre un tracteur John Deere 2021 modèle 5100R, auprès d'Agritex, pour une location mensuelle de 1 260,82 \$ plus les taxes applicables pour un terme de 60 mois.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président